

Règlement du tremplin musical le Transfo

Article 1 : Objet du concours

Le Transfo est un tremplin qui a pour vocation de valoriser et d'accompagner les pratiques musicales amateurs. Implanté depuis 2012 au cœur de Le Mans Université, le Transfo réunit les forces vives du Mans et de sa périphérie dans une dynamique de rassemblement et de développement des pratiques de musiques actuelles. Il est ouvert aux groupes/artistes non-professionnels et non-signés auprès de labels et/ou maisons de disques.

Article 2 : Conditions de participation

- L'artiste/le groupe ne doit pas être sous contrat avec une structure de production (de spectacle ou de disque).
- L'artiste/le groupe doit être implanté dans les régions suivantes : Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Centre et Ile-de-France. Dans le cas contraire, la candidature ne sera pas prise en compte.
- Les œuvres proposées doivent être des compositions originales.
- Il doit obligatoirement fournir lors de son inscription :
 - le formulaire d'inscription du Transfo
 - une courte biographie avec une photo (si possible)
 - une fiche technique pour l'éventuelle représentation publique
 - entre 2 et 4 titres de son répertoire
 - une vidéo, clip ou live (si possible)
 - la liste des chansons que l'artiste/le groupe pourrait jouer lors de la finale pendant 25 minutes, avec à chaque fois, le(s) auteur(s) (textes), compositeur(s) (musique) et interprète(s) et ce même si vous ne les avez pas encore déposées à la Sacem
- Au nom de la liberté artistique, les textes des chansons sont sous l'entière responsabilité de son ou ses créateurs. L'association *Electrik Campus* ne peut en aucun cas être tenue responsable de propos injurieux, diffamants ou incitant à la haine envers une ethnie, une orientation sexuelle ou une religion particulière formulés par l'artiste/le groupe participant. Les textes des compositions originales soumises lors de la participation ne devront également pas contenir de propos injurieux, diffamants ou incitant à la haine envers une ethnie, une orientation sexuelle ou une religion particulière.
- Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leurs prestations. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur à des fins promotionnelles.
- Le batteur n'apportera pas sa batterie personnelle. Celle-ci sera mise à disposition des différents groupes. Néanmoins, celui-ci pourra apporter son jeu de cymbales et sa caisse claire.

Article 3 : Calendrier

- La pré-sélection s'effectuera **jusqu'au 23 octobre (inclus)** par l'équipe du Transfo. Passée cette date, les demandes de participation ne seront plus admises.
- Après étude de toutes les candidatures, l'équipe du Transfo annoncera les 5 groupes retenus pour participer à la finale du tremplin **le 28 octobre 2018**. Tous les participants recevront une réponse par mail, que la réponse soit positive ou négative.

- Les artistes/groupes sélectionnés pour la finale s'engagent à confirmer ou non leur participation à la finale du 20 novembre avant **le 31 octobre 2018 (inclus)**.
- Dès lors que les sélectionnés auront confirmés leur participation à la finale du Transfo, ils s'engagent à être présents **le 20 novembre dès 14h à l'Eve** – Scène universitaire, pour assurer ses balances, et devra faire acte de présence jusqu'à la fin du tremplin.
- La durée du set ne devra pas excéder **25 minutes**.

Article 4 : Dédommagements

- Les participants à la finale du Tremplin bénéficieront d'un catering gratuit mis à leur disposition le jour de la finale.
- Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. **Aucune rémunération et aucun défraiement ne seront attribués.**

Article 5 : Jury et critères de notation

- Le jury sera composé de professionnels du secteur musical. Celui-ci sélectionnera à l'issue du tremplin le lauréat parmi les 5 groupes sélectionnés.
- Le jury basera sa notation sur les critères suivants : créativité/originalité, exécution musicale, prestance scénique, rapport avec le public.

Article 6 : Les prix

- Le lauréat remportera un accompagnement personnalisé par l'équipe du Transfo. Cet accompagnement d'une durée de 10 semaines environ (de mi-novembre à février) visera à lancer l'artiste/le groupe dans une carrière à caractère professionnel.
- En remportant le premier prix, le lauréat s'engage également à participer à l'ouverture du festival Eclipse, le jeudi 17 janvier 2018.

En participant au tremplin, vous devez avoir pris connaissance de ce présent règlement et en accepter les termes.